

Conseil Municipal du 04 Octobre 2024 Procès-verbal

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint-
M. JARRY Jean-Jacques – M. BEYLIER Jean-Louis - M. GYURITS Alexandre.

EXCUSÉS: Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme GUEIDAN Laurette - M. BONNAUD Guillaume (procuration
à Mme HUCHET Annick) - M. DRURY Robert - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine - Mme DUPUY Fabiola.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. EYMERY Frédéric

Ouverture de la séance : 18h15

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 10/07/24

Approuvé à l'unanimité

2. Délibération sur la suppression de la présentation croisée par fonction du budget principal

Considérant que dans le cadre du référentiel M57 le budget principal est voté par nature, et qu'une présentation croisée par fonction n'apporte pas de clarté supplémentaire à la lecture du budget ; il est proposé la suppression de l'utilisation des codes fonctions à compter du 1^{er} janvier 2025, et le maintien de la comptabilité développée, mais sans présentation croisée fonctionnelle.

Vote : *approuvé à l'unanimité*

3. Délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes

Lors de la séance du 12 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St-Yrieix. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2025, la compétence d' « Autorité Organisatrice de la Petite Enfance » serait ainsi assurée par la Communauté de Communes, sous réserve que cette modification statutaire soit approuvée à la majorité qualifiée par les Communes membres. Par ailleurs, la modification statutaire envisagée permettrait à la Communauté de Communes d'investir dans la construction de Maisons d'Assistants Maternels ou de micro-crèches. Aussi, il est proposé de profiter de cette modification pour toiletter les termes des statuts qui font encore référence aux Maisons de Service Public, désormais remplacées par les Maisons France Services. Chaque commune doit délibérer afin de valider la modification des statuts.

Vote : *approuvé à l'unanimité*

4. Délibération sur la modernisation en LED de l'éclairage des bâtiments communaux

Dans l'objectif de performance environnementale, la transition vers un éclairage plus durable et économe en énergie, est au cœur des préoccupations.

Le remplacement par des éclairages LED, des éclairages actuels des bâtiments communaux jouerait par conséquent un rôle primordial dans cette évolution. En effet ceux-ci datent de plus de 30 ans, et sont de fait très énergivores et polluants.

Le bénéfice attendu de cette opération :

- Efficacité énergétique : moins de consommation d'énergie ce qui permet de réduire les coûts d'électricité pour la collectivité ;
- Durabilité : durée de vie des ampoules beaucoup plus longue ;
- Impact environnemental : émission de moins de CO2 et facilité de recyclage

Le projet s'établit sur un montant prévisionnel de 7 500.00 € HT. Un démarrage des travaux est envisagé au cours du deuxième trimestre 2025. Les subventions susceptibles d'être accordées sont les suivantes :

Subvention du Département (30 % sollicitée)	2 100.00 € HT
Subvention DETR (50 % sollicitée)	3 500.00 € HT
Fonds propres de la Commune	1 400.00 € HT
Total HT :	7 000 € HT
Montant TTC des travaux	8 400 € TTC

Vote : approuvé à l'unanimité

5. Décision modificative budgétaire

Une Décision Modificative a été prise le 02/09/2024 dans le cadre de la fongibilité des crédits. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Décision modificative budgétaire n°1

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	FCT. Opé.	Montant	Compte	FCT. Opé.	Montant
Concessions et droits similaires				2051	020 H.O.	200,00
Installations, matériel et outillage tech	2315	020 H.O.	200,00			
Investissement dépenses			200,00			200,00
		Solde	0,00			

.Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 02/09/2024
Et de sa publication le 02/09/2024

Décision modificative budgétaire n°2 – virement de compte à compte

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	FCT. Opé.	Montant	Compte	FCT. Opé.	Montant
Energie - Electricité	60612	020	3 500,00			
Combustibles	60621	020	1 320,00			
Produits de traitement	60624	020	1 200,00			
Voiries	615231	020	1 000,00			
Autres biens mobiliers				61558	020	1 000,00
Maintenance				6156	020	1 200,00
Versements à des organismes de fon				6184	020	350,00
Autres honoraires, conseils				62268	020	3 000,00
Divers				6228	020	200,00
Catalogues et imprimés				6236	020	450,00
Voyages, déplacements et missions				6251	020	160,00
Frais de télécommunications				6262	020	660,00
Fonctionnement dépenses			7 020,00			7 020,00
			Solde			0,00
Etat et établissements nationaux	1321	020 H.O.	45 809,00			
Dotation d'équipement des territoires				13461	020 H.O.	45 809,00
Investissement dépenses			45 809,00			45 809,00
			Solde			0,00

Vote : approuvé à l'unanimité

6. **Point sur l'avancement du projet de construction par la Communauté de Communes d'un nouveau local de Chasse** . Le point a été fait avec le président de l'ACCA du Chalard et son Vice-Président, Madame le Maire ainsi que Monsieur le président de la Communauté de Communes. Le projet dont le montant est estimé entre 120 000 et 130 000 € HT, est validé, subventionné et en cours d'avancement. Il sera réalisé sur une parcelle appartenant à la commune du Chalard, rue du Lavoir,.

7. Organisation de la Fête de l'Automne

Une réunion pour la préparation de la Fête sera organisée. Le lieu sera déterminé selon la météo, si le temps est clément, elle se tiendra dans le jardin de la mairie, s'il pleut ce sera à la salle des fêtes.

Le verger n'ayant produit que ½ pallox, l'appoint sera fait par le don de pommes de M. et Mme Pihan et par l'achat d'un pallox de pommes chez Limdor, qui a consenti un tarif très préférentiel. Le pressoir sera prêté comme chaque année par M. Daniel Dupuy. La récolte des citrouilles communales n'ayant pas été fructueuse (5 citrouilles), il est prévu d'en commander afin d'assurer la décoration automnale. Rachel Clarke et Francis

Beaudou se portent volontaires pour préparer de façon bénévole des décorations fabriquées à partir de palettes. Un groupe musical JazzMin animera pendant 2 heures le repas proposé par La Guinguette. Six producteurs locaux exposeront (Loc in Boc, Fromages, Ferme aquaponique, Champignons Coussacois, Miel, Pain). Les enfants pourront profiter d'un stand de maquillage tenu par Rachel et d'un atelier créatif animé par Pandora McGee. Des bonbons et de la barbe à papa seront offerts aux enfants.

8. Questions et informations diverses.

- Infiltrations au n° 6 route des Peyrouliers :

M. Eymery passera rencontrer les propriétaires dans les jours à venir. En plus de l'étude sur site, le branchement d'eau sera peut-être à revoir.

- Point sur les travaux en régie restants à exécuter cette année :

- Pose de la palissade en bois, côté route, pour masquer en partie l'aire de services, qui est dans l'attente de la livraison du bois par l'entreprise Blondy.
- Réfection de l'entourage de l'estrade de la salle des fêtes avec remplacement des marches et pose de mains courantes.
- Marquage au sol route Fonts Baudoux

- Maintenance annuelle :

- Nettoyage du château d'eau.
- Nettoyage du terrain de Ponroy.
- Nettoyage du talus du lavoir.

- Démarches en cours

- Contact avec l'entreprise Pradeau concernant le dysfonctionnement de la vanne de la station d'épuration.

- Point travaux SIVA :

Le Siva est actuellement en intervention sur la commune.

Portions de routes terminées : « Jean Roy » et « La Tour »

Portions en cours : « La Forge Basse » et « Les Paladas »

Portion en attente : Rue de la Salle des Fêtes, prévu en 2025 après l'exécution de travaux entrepris à titre privé.

- Divers :

Marquage au sol de l'aire d'accueil multi-services : prévu sous quinzaine.

- Raccordement à l'eau de la parcelle n°C78 : il est rappelé que les demandes de raccordement au réseau d'eau potable se font via le formulaire de demande de branchement. Celle-ci pourra être examinée une fois le formulaire complété et retourné en mairie avec le descriptif du projet et des travaux envisagés.

- Point porte salle des associations :

Les travaux sont prévus la première quinzaine de janvier. Suite à l'examen des différents devis, l'entreprise Aluglass a été retenue pour un montant TTC de 7 782.13 €. L'entreprise Leysse a été retenue pour la réfection du plâtre et la peinture (à refaire suite au changement de la baie vitrée) pour un montant TTC de 714.00 €. L'entreprise Gadaud s'est chargée de la mise en sécurité du site pour un montant TTC de 432.00 €. Le montant total de 8 928.13 € est pris en charge par l'assurance du tiers ayant causé le sinistre.

Le Maire,

Annick HUCHET



Le secrétaire de séance,

M. EYMERY Frédéric

